

Délibération **2019 CS 51** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : MISSION DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON ET SOLlicitation DE SUBVENTION DRAC

L'an deux mille dix-neuf et le 11 octobre à 15h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 3 octobre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-trois votants :

- Trente-quatre (34) membres titulaires présents
- Huit (8) membres suppléants présents avec voix délibérative
- Vingt-et-un (21) membres représentés

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Sabine GATIN, Michèle WOLFF, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Elisabeth AMOROS, Roselyne GIAI-GIANETTI, Karine CHABAUD (suppléante), Emmanuelle FRILINGS DORF (suppléante), Corinne PAIOCCHI (suppléante), Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante), Jacqueline PLASSON (suppléante), Gisèle MARTIN (suppléante) ;

Messieurs Mickaël CAVALIER, Fernand PEREZ, Pierre FRIMAS, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Michel RUFFINATTI, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre PEYRON, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Max FAYET, Philippe BRESSANGE, Gérard MATHERON, José YEVENES, Christian CHENEZ, Olivier THOCQUENNE (suppléant), François DUPOUX (suppléant).

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Serge VANNEYRE
Mariane DOMEIZEL à Claire ARAGONES
Elisabeth MURAT à Geneviève JEAN
Jacqueline COMBE à Félix BOREL
Christiane NAJI à Mickaël CAVALIER
Gisèle MAGNE à André BERGER
Catherine SERRA à Fernand PEREZ
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS
Noëlle TRINQUIER à Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Roselyne GIAI-GIANETTI
Nadine CURNIER à Christian CHENEZ

Messieurs

Christian AUTARD à Michel RUFFINATTI
 Francis FARGE à Paule DAPRES
 Pierre FISHER à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
 Alain DEILLE à Gaëlle LETTERON
 Bernard FRAYSSINET à Jacques DECUIGNIERES
 Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRILINGS DORF
 Gilles MOYNÉ à Anne-Cécile REUS
 Christian CHIAPELLA à Joëlle YEVENES
 Ludovic BONNET à Michèle WOLFF
 Julien AUBERT à Stéphane SAUVAGEON

Etaient excusés :

Mesdames Laurence DE LUZE, Fabienne ELLUL

Messieurs Arnaud BOUTET, Hélian RAVARY, Paul FABRE, Jean-Marc BLANC, Jérôme DUBOIS

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Marie-Christine KADLER (suppléante de Madame LETTERON), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), Dominique CONCA, Stéphanie MARI, Jean-Louis JOSEPH

Vu les articles L211-1, L211-4 et L212-1 à L212-3 du code du patrimoine concernant la définition des archives et des archives publiques ainsi que l'obligation d'archiver ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n°79-1037 du 3 décembre 1979 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques ;

Vu le Décret n°88-849 du 28 juillet 1988 relatif au contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités territoriales ;

Considérant l'obligation légale d'archiver et l'absence d'archiviste au sein du Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant la mission « aide à l'archivage » du Centre de Gestion de Vaucluse ;

Considérant la subvention DRAC de soutien et d'aide aux collectivités qui font appel à la mission « aide à l'archivage » du Centre de Gestion de Vaucluse ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mission de classement des archives du Parc naturel régional du Luberon ;
- **APPROUVE** le plan de financement et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et que le montant de participation du Parc pas augmenté ;

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (€ TTC)		
Mission de traitement des archives : 60 jours, 250€/jour	15 000€	DRAC	30% plafonné à 5 000€	4 500€
		Participation du Parc	70%	10 500€
TOTAL	15 000€	TOTAL		15 000€

Envoyé en préfecture le 18/10/2019

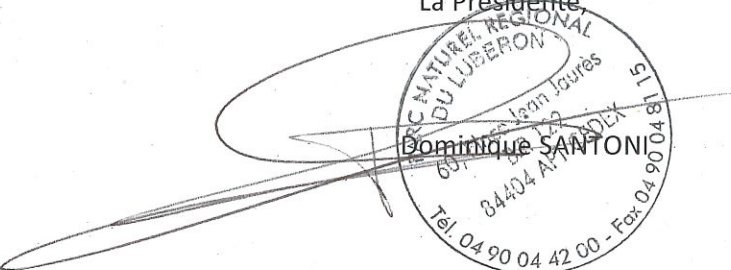
Reçu en préfecture le 18/10/2019

Affiché le

ID : 084-258402346-20191011-2019CS51-DE

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter la subvention pour les missions de classement d'archives auprès de la DRAC ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute convention et tout document nécessaire à la mission d'archivage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

